



Romainville, le 26 septembre 2022

Monsieur DECHY François
Mairie de Romainville
Place de la Laïcité
93230 ROMAINVILLE

ARRÊTÉ n° A_2022_0609 URBA

PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Remise en main propre

Dossier numéro	: AT 093063 22 B0012
Déposé le	: 09/06/2022
Adresse des travaux	: 39 allée Bellevue – complexe Alice Milliat
Destination des travaux	: Equipement public
Nature des Travaux	: Demande de reclassement en 3 ^e catégorie d'un complexe sportif

Direction Aménagement – Service Urbanisme - VP

Dossier suivi par : Matthieu GARDE - Instructeur du Droit des Sols ☎ 01.49.15-56-08

Le Maire de Romainville,

VU la demande d'Autorisation de Travaux susvisée,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Est-Ensemble approuvé par délibération du Conseil de Territoire d'Est-Ensemble en date du 4 février 2020, devenu exécutoire le 27 mars 2020 et modifié le 29 juin 2021 puis le 24 mai 2022 et devenu exécutoire le 20 juillet 2022,

VU le Code de la construction et de l'Habitation, notamment son article L.111-8 et suivants,

VU l'avis favorable émis par le Bureau de la Défense et de la Sécurité Civiles de la préfecture de Seine-Saint-Denis, en date du 26 septembre 2022,

CONSIDERANT que la demande susvisée a pour objet le reclassement en 3^e catégorie d'un complexe sportif,

ARRETE

La demande d'Autorisation de Travaux susvisée, portant sur le reclassement en 3e catégorie d'un complexe sportif, ERP de type X, est accordée

L'ouverture au public devra faire l'objet d'une autorisation du Maire, après visite de la commission compétente de sécurité et d'accessibilité aux handicapés.